



Global Initiative to
**End All Corporal Punishment
of Children**

Mettre fin aux châtiments corporels des enfants:

Bulletin Afrique

VERSION ANGLAISE DISPONIBLE

Bulletin numéro 14: Février 2014

La principale information de ce numéro

Alors que nous publions notre premier numéro de 2014, nous espérons que cette année sera marquée par une augmentation du nombre d'Etats africains figurant sur la liste des Etats interdisant les châtiments corporels dans tous les cadres. En date de février 2014, 36 Etats interdisent les châtiments corporels des enfants au monde. Seuls 7,3% d'enfants sont protégés contre les châtiments corporels en Afrique. Nous espérons que les résultats des recherches au plan national et régional présentés dans ce numéro, ainsi que les campagnes pour mettre fin aux châtiments corporels des enfants en Afrique, contribueront à terme, à parvenir à l'interdiction totale de tous les châtiments corporels des enfants sur le continent.

1. [Qui sommes-nous?](#)
2. [Récents progrès en Afrique](#)
3. [Campagnes et autres actions en faveur de l'interdiction](#)
4. [Actualités des droits de l'Homme](#)
5. [Ressources: Recherches / Rapports / Publications](#)
6. [Réunions et manifestations](#)
7. [Demande d'informations](#)

1 Qui sommes-nous?

The Global Initiative est une organisation non gouvernementale (ONG) qui vise à agir comme un catalyseur pour encourager plus d'actions et de progrès vers l'élimination de tous les châtiments corporels sur tous les continents. Nous soutenons les campagnes nationales par le biais d'informations pertinentes et

d'une assistance technique (www.endcorporalpunishment.org). Le Projet Afrique de Global Initiative vise particulièrement à accroître le nombre d'Etats en Afrique engagés et œuvrant activement pour l'interdiction et l'élimination de tous les châtiments corporels des enfants, dans le cadre familial, scolaire et dans d'autres cadres. Pour plus d'informations, veuillez contacter Sonia Vohito à l'adresse suivante: vohito@endcorporalpunishment.org.

A travers ce Bulletin nous souhaitons tenir informées les organisations de la société civile et autres parties prenantes et encourager le développement d'un réseau autour de la question des châtiments corporels des enfants. Nous encourageons nos lecteurs à transmettre ce Bulletin à toute personne susceptible d'être intéressée et nous encourageons les organisations à **soutenir l'interdiction de tous les châtiments corporels**, en s'inscrivant sur notre site à l'adresse suivante: www.endcorporalpunishment.org.

[Retour au sommaire](#)

2 Récents progrès en Afrique

Avancées vers la réforme

Zimbabwe: En novembre 2013, Constance Chigwamba, directrice générale au Ministère de l'enseignement primaire et secondaire, a annoncé aux autorités scolaires que toute personne infligeant toute forme de douleur physique à l'encontre d'enfants, que ce soit à la maison ou à l'école, serait passible de poursuites judiciaires, en vertu de la nouvelle Constitution. Elle a déclaré que le Ministère s'opposait à l'administration des châtiments corporels à l'encontre des enfants, considérant que les effets de cette forme de discipline se sont avérés néfastes pour les enfants. (Note: Adoptée en 2013, la nouvelle Constitution du Zimbabwe renforce considérablement le droit des enfants à être protégés contre la violence et surtout, n'inclut pas de mention spéciale sur « les châtiments corporels légers » qui figurait dans la Constitution précédente. Il existe toutefois d'autres lois nationales qui autorisent expressément les châtiments corporels: celles-ci devront être abrogées.)

[Retour au sommaire](#)

3 Campagnes nationales et autres actions en faveur de l'interdiction

Campagnes nationales et appels à l'interdiction

Benin: En décembre 2013, Le gouvernement béninois, en partenariat avec SOS Village Enfants a lancé une campagne nationale dénommée "Prends soin de moi!", qui vise à améliorer la qualité de la prise en charge des enfants au sein des structures d'accueil au Benin. La campagne "Prends soin de moi!" du Benin fait partie de la [campagne mondiale "Prends soin de moi!" de SOS Village Enfants International](#) qui a débuté en décembre 2012, sous la forme d'un projet visant à évaluer les pays en fonction de leurs standards en matière de structures d'accueil, et identifier les lacunes et préoccupations en matière de législation et de pratiques. La campagne du Benin aura lieu entre décembre 2013 et décembre 2016, elle fait suite à un rapport intitulé « [Aperçu de la protection de remplacement au Benin](#) », qui a été publié en 2013 par SOS Village Enfants International. Le rapport a révélé que les allégations d'abus sur les enfants placés en institution sont fréquentes. Les abus comprennent notamment des punitions inappropriées, telles que les châtiments physiques, les privations de nourriture, l'obligation de faire des travaux domestiques supplémentaires. L'étude a recommandé que les abus sur les enfants en protection de remplacement soient pris au sérieux, dénoncés, qu'ils fassent l'objet d'enquêtes et qu'ils mènent le cas échéant à des sanctions.

Sénégal: Plusieurs organisations de défense des droits de l'enfant ont tenu en janvier 2014, en collaboration avec le ministère de la Justice, un atelier de validation technique du plan d'action national des réformes légales portant sur toutes formes de violences faites aux enfants. Les organisations ont appelé à la révision de l'article 285 du code de la famille qui autorise le recours aux châtiments corporels des enfants. Au cours de cet atelier, la représentante du ministre de la Justice, Mame Kairé Sow Fall, a affirmé que dans le cadre de la révision du code de la famille son département comptait suggérer des sanctions sévères aux auteurs des châtiments corporels à l'encontre des enfants. Par ailleurs, les participants à cet atelier ont été invités à sensibiliser la population sur les solutions alternatives à la violence.

Soudan : Deux expertes indépendantes de l'ONU, Rashida Manjoo, Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, et Frances Raday, Présidente du Groupe de travail des Nations Unies sur la discrimination à l'égard des femmes dans la législation et dans la pratique, ont exhorté le Soudan à ne pas recourir aux châtiments corporels à l'encontre des femmes et des filles. « Les châtiments corporels contre les filles et les femmes sont le plus souvent des moyens de restreindre et contrôler leurs libertés de mouvement et d'association, ainsi que la possibilité pour elles de faire les choix auxquelles elles aspirent sur les plan personnel et sexuel. Ces châtiments prennent souvent une dimension collective et publique, leur visibilité ayant pour objectif d'être édifiante pour les femmes en général », ont affirmé les expertes. Les expertes de l'ONU ont exhorté les autorités du Soudan à revoir leur code pénal afin d'abolir les châtiments corporels et s'assurer que leurs obligations conformes au droit international soient respectées. (*Centre d'actualités de l'ONU*, 6 novembre 2014).

Tchad : Il a été constaté que les élèves fréquentant des écoles coraniques, également appelés "mouhadjiri", sont soumis à de sérieux cas de maltraitance, y compris la mendicité forcée et les châtiments corporels. L'Association pour l'Enseignement Coranique et la Protection des Enfants Mouhadjirine, en collaboration avec ses partenaires, a pour but d'intervenir dans les formations des maîtres coraniques en matière de protection et droits de l'enfant. (*Alwihda Info*, 15 janvier 2014)

[Retour au sommaire](#)

4 Actualités des droits de l'homme

Principales décisions et recommandations, etc.

En marge du 22e Sommet de l'Union africaine du 21 au 31 janvier 2014, le **Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (CAEDBE)** a lancé sa campagne sur la ratification universelle et la soumission des rapports sur la Charte. La campagne vise notamment à parvenir au plus tard en 2015, à une ratification universelle de la Charte et au respect par les Etats parties de leurs obligations de soumettre des rapports. Elle vise également à accroître la visibilité de la CADBE et plaider pour le retrait des réserves. Pour le lancement de la campagne, les partenaires du Comité, y compris the Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children, ont publié des déclarations de soutien en faveur de cette campagne. Pour plus d'informations, veuillez consulter le [site du Comité](#).

Lors de sa 22e session du 4 au 8 novembre 2013, le **Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (CAEDBE)** a organisé une journée de débat général portant sur « la discrimination et la violence contre les filles en Afrique ». L'évènement a enregistré la participation des membres du Comité, des représentants de l'Union africaine, des Communautés économiques régionales, des organisations de la société civile, organisations internationales non gouvernementales et des agences de l'ONU. A l'issue de

ce débat, la Déclaration d'Addis-Abeba sur l'élimination de la discrimination et de la violence contre les filles en Afrique a été adoptée. La Déclaration a recommandé au Comité africain d'inclure la violence et la discrimination contre les filles comme un aspect important dans les rapports des Etats parties. Elle a également recommandé au Comité de présenter et clarifier sous forme d'observations générales certaines des variations clés dans la compréhension de la discipline et des châtiments corporels imposés aux enfants, prévus dans les instruments sur les droits de l'enfant et ceux propagés dans les milieux culturels et religieux.

Le thème de la JEA de 2014 qui a été adopté par le Comité des experts en avril 2013 porte sur «Une éducation de qualité, gratuite, obligatoire et adaptée pour tous les enfants en Afrique». La note d'orientation de la JEA de 2014 publiée en février 2014 justifie l'accent mis sur le droit à l'éducation des enfants en Afrique à travers la responsabilité des Etats parties à s'assurer que l'éducation respecte, protège et réalise toutes ses composantes. L'éducation doit respecter l'enfant en tant que détenteur de droits et préserver la dignité de l'enfant. Le Comité souligne qu'une éducation adaptée aux enfants est liée à un environnement dans lequel les enfants apprennent sans violence. Note: En février 2014, les châtiments corporels des enfants sont interdits en milieu scolaire dans 25 pays d'Afrique.

Le **Comité des droits de l'enfant** a tenu sa 65^e session à Genève, du 13 au 31 janvier 2014, durant laquelle il a exhorté les Etats à mettre en œuvre leurs obligations en vue d'interdire et éliminer les châtiments corporels. Dans ses observations finales sur la République du Congo, le Comité a recommandé une mise en œuvre totale de la Loi no. 4-2010 interdisant les châtiments corporels. Il a recommandé notamment la mise en place de procédures d'enquête effectives et de poursuites judiciaires, ainsi qu'une sensibilisation continue du public, y compris auprès des enfants, de même que la promotion de la discipline positive, non violente, et la mise à disposition de mécanismes de plaintes pour les enfants et adaptés aux enfants.

Briefings aux organes des droits humains

The Global Initiative soumet régulièrement des briefings aux organes de suivi des traités des droits de l'homme avant l'examen des rapports des États parties. Nous encourageons les ONG et institutions nationales des droits de l'homme à faire de même. Nous essayons particulièrement d'identifier les ONG et institutions des droits de l'homme "clés" dans chaque Etat avec lesquelles nous pourrions collaborer pour soumettre des rapports aux organes de suivi des traités. Si vous êtes intéressés, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : vohito@endcorporalpunishment.org

Les dates limites de soumission des rapports alternatifs aux organes de suivi des traités, présentées ci-dessous, se basent sur des informations disponibles au moment où nous rédigeons ce Bulletin. Veuillez noter que ces informations peuvent changer à tout moment. Global Initiative demeure disponible pour fournir des conseils aux ONG et institutions nationales des droits de l'homme sur les informations pratiques concernant la soumission des rapports (courriel : vohito@endcorporalpunishment.org)

Comité des droits de l'enfant:

- (1) La session 69 du Groupe de travail pré session aura lieu du 22 au 24 septembre 2014. Le Groupe de travail adoptera la liste des points à traiter pour l'Ethiopie et le Ghana : **La date limite de soumission des rapports est fixée au 1^{er} juillet 2014.**
- (2) La session 70 du Groupe de travail pré session aura lieu du 2 au 6 février 2014. Le Groupe de travail adoptera la liste des points à traiter pour la République centrafricaine et l'Érythrée: **La date limite de soumission des rapports est fixée au 1^{er} novembre 2014.**

Comité contre la torture:

- (1) La session 52 aura lieu du 28 avril au 23 mai 2014. Le Comité examinera les rapports de la Guinée et de la Sierra Leone: **La date limite de soumission des rapports est fixée au 11 avril 2014.**
- (2) La session 53 aura lieu du 3 au 28 novembre 2014. Le Comité examinera le rapport du Burundi **La date limite de soumission des rapports est fixée au 17 octobre 2014.**

Des informations sur la liste des points à traiter ne sont pas encore disponibles.

Comité des droits économiques, sociaux et culturels:

- (1) La session 53 du Groupe de travail pré session aura lieu du 26 au 30 mai 2014. Le Groupe de travail adoptera la liste des points à traiter pour la Gambie: **La date limite de soumission des rapports est fixée au 26 mars 2014.**
- (2) La session 54 du Groupe de travail pré session aura lieu du 1er au 5 décembre 2014. Le Groupe de travail adoptera la liste des points à traiter pour le Soudan et l'Ouganda: **La date limite de soumission des rapports est fixée au 1^{er} octobre 2014.**

Comité pour l'Élimination de la Discrimination à l'égard des Femmes:

- (1) La session 58 aura lieu du 30 juin au 24 juillet 2014. Le Comité examinera les rapports de la République centrafricaine et de la Mauritanie: **Les rapports devront être soumis deux semaines avant la session (date exacte à confirmer).**
- (2) La session 60 du Groupe de travail pré session aura lieu du 21 au 25 juillet 2014. Le Groupe de travail adoptera la liste des points à traiter pour l'Érythrée et le Gabon: **Les rapports devront être soumis deux semaines avant la session (date exacte à confirmer).**
- (3) La session 59 aura lieu du 29 octobre au 7 novembre 2014. Le Comité examinera les rapports du Ghana et de la Guinée: **Les rapports devront être soumis deux semaines avant la session (date exacte à confirmer).**
- (4) La session 61 du Groupe de travail pré session aura lieu du 10 au 14 novembre 2014. Le Groupe de travail adoptera la liste des points à traiter pour la Gambie, la Namibie et le Sénégal: **Les rapports devront être soumis deux semaines avant la session (date exacte à confirmer).**

Comité des droits de l'homme:

- (1) La session 111 aura lieu du 7 au 25 juillet 2014. Le Comité examinera les rapports du Malawi et du Soudan: **La date limite de soumission des rapports n'est pas encore connue.**
- (2) Lors de la session 111 du 7 au 25 juillet 2014, les équipes spéciales chargées des rapports périodiques des pays adopteront la liste des points à traiter pour la Côte d'Ivoire: **La date limite de soumission des rapports n'est pas encore connue.**

L'Examen périodique universel

L'obligation d'interdire et d'éliminer les châtiments corporels des enfants continue d'être soulevée auprès des États dans le cadre de l'Examen périodique universel de leur bilan en matière de droits de l'homme. Global Initiative présente des briefings sur chaque Etat examiné, qui n'est pas parvenu à l'interdiction totale, et partage les briefings provisoires avec les organisations concernées de façon à encourager les soumissions de rapports au plan national. Nous avons également un programme de suivi (nous soulevons la question auprès des États ayant accepté les recommandations visant à interdire les châtiments corporels en écrivant aux ONG, INDH et ministres clés) et entreprenons une analyse continue de la couverture de cette question dans tous les aspects du processus de l'EPU (pour plus d'informations, écrivez à: info@endcorporalpunishment.org).

La 18e session de l'EPU a eu lieu en janvier/février 2014. Des recommandations en faveur de l'interdiction de tous les châtiments corporels des enfants ont été formulées aux Comores. La réponse du gouvernement des Comores à ces recommandations est attendue au plus tard en juin 2014.

La date limite de soumission des rapports pour la 20^e session d'octobre/novembre 2014 est fixée **au 15 mars 2014** : Angola, Egypte, Gambie et Madagascar.

La date limite de soumission des rapports pour la 21^e session de janvier/février 2015 est provisoirement fixée **au 1^{er} juin 2014** : Guinée, Guinée Bissau, Kenya et Lesotho.

[Retour au sommaire](#)

5 Ressources : Recherches / Rapports / Publications

Rapports internationaux et régionaux

Un récent [rapport de l'UNICEF](#) met en lumière la prévalence des châtiments violents à l'encontre d'enfants dans plus de 50 pays à revenu faible et moyen. Pour la première fois, le rapport révèle également la prévalence moyenne des châtiments violents à l'encontre d'enfants, dans deux régions du monde. En Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, 90% d'enfants âgés entre 2 et 14 ans, en moyenne, ont subi une "discipline violente" (châtiments physiques et/ou agressions psychologiques) au sein du foyer, au cours du mois précédant l'enquête menée entre 2005 et 2012. Au Moyen-Orient et en Afrique du nord, la moyenne est de 89%. (UNICEF, *La situation des enfants dans le monde 2014 en chiffre: Chaque enfant compte*, NY, UNICEF)

Rapports nationaux et ressources

Ghana, Kenya, Mozambique: Une étude portant sur 1000 filles au Ghana, au Kenya et au Mozambique dénommée "Non a la violence contre les filles en milieu scolaire" a analysé l'impact du projet quinquennal (2008-2013) d'ActionAid. Le projet impliquait notamment des campagnes de sensibilisation et du lobbying en faveur de l'adoption et la mise en œuvre de mesures législatives et de politiques garantissant un enseignement sans châtiments corporels dans les trois pays. L'étude a révélé que le recours à certaines formes de châtiments corporels a baissé depuis la collecte de données de référence menée en 2009. En 2009, au Mozambique, 52% de filles avaient été fouettées ou battues au cours des 12 mois précédents. En 2013, ce chiffre est descendu à 29%. Au Kenya, en 2013, 55% de filles ont été battues au cours de l'année précédente, contre 80% en 2009, même si la proportion de filles fouettées en 2009 a augmenté durant l'année précédente de 50% à 70% en 2013. Au Ghana, en 2013, on note une légère baisse de la proportion de filles ayant subi la plupart des

formes de châtiments corporels depuis 2009 – par exemple, en 2009, 56% de filles ont été battues au cours de l'année précédente, contre 47% en 2013. (ActionAid International (2013), *Non a la violence faite aux filles en milieu scolaire : Une analyse transnationale du changement au Kenya, au Ghana et au Mozambique*, Johannesburg : ActionAid)

Tanzanie: Une étude impliquant 409 enfants (d'âge moyen de 10,5 ans) au sein d'une école privée en Tanzanie a révélé que 95% d'entre eux ont été punis physiquement par un enseignant, au moins une fois dans leur vie. Le même pourcentage a révélé avoir subi des châtiments physiques de la part de parents ou tuteurs. Quarante pour cent ont été battus à l'aide d'un bâton, d'une ceinture et avec d'autres objets et 66% ont reçu des coups de poings, des gifles ou ont été pincés. Presqu'un quart des enfants a subi des châtiments si graves qu'ils ont été blessés. L'étude a révélé que l'expérience des châtiments corporels vécue par les enfants est associée à un comportement agressif et hyperactif accru et une expression de compassion réduite. (Hecker, T. et al (2013), "Corporal punishment and children's externalizing problems: A cross-sectional study of Tanzanian primary school aged children", *Child Abuse & Neglect*, available online 17 décembre 2013)

[Retour au sommaire](#)

6 REUNIONS ET MANIFESTATIONS

Prochaine réunion

"Keeping Children Safe in Africa: Identifying and Addressing the Challenges", Conférence du 3 au 5 septembre 2014, Le Cap, Afrique du Sud

Cette conférence vise à identifier les défis et solutions potentielles pour créer un environnement sain en faveur des enfants d'Afrique. Un des thèmes de la conférence portera sur le contexte des enfants africains – les défis à la protection de l'enfant dans ce contexte, y compris les pratiques et croyances en Afrique qui sont néfastes aux enfants et les obstacles à surmonter par le biais de mesures de protection organisationnelles. Les organisateurs de la conférence comprennent: USAID/UNICEF Nigeria/Warchild Holland/Plan/Save the Children/Terre Des Hommes. Pour plus d'informations, veuillez contacter: info@safeguardingconference.org

Compte rendu de manifestation

Réunion des ONG membres du réseau sur la protection de l'enfance en Afrique de l'Ouest, du 17 au 19 février 2014, Cotonou, Benin

Cette initiative sous régionale entre dans le Cadre régional de la Protection de l'Enfance en Afrique de l'Ouest de Plan International, qui se consacre à la formation de partenariats avec les organisations de la société civile, et le renforcement de leurs capacités en matière de protection de l'enfance.

La réunion visait à renforcer les capacités des organisations de la société civile d'Afrique de l'Ouest par le biais de l'Union des Coalitions Ouest Africaines des droits de l'enfant (UCOA), en vue de collaborer avec Plan International au niveau national et régional, pour un renforcement efficient des mécanismes communautaires de protection de l'enfance. La réunion a enregistré la participation d'OING, ONG, OSC venant de 11 pays. Des questions portant sur les mécanismes de protection de l'enfance, la gouvernance des coalitions, la protection de l'enfance et les médias et le plaidoyer sur l'interdiction des châtiments corporels ont notamment été débattues.

7 Demande d'informations

Promotion de la discipline positive et non violente

Nous recherchons de la documentation sur la promotion de la discipline positive au sein du foyer, à l'école et dans d'autres situations en Afrique, à poster sur notre site web. Merci d'écrire à: elinor@endcorporalpunishment.org pour nous suggérer des ressources. Nous recherchons particulièrement de la documentation portant sur la promotion de la discipline positive dans le cadre d'une campagne sur la réforme juridique ou en rapport avec une interdiction qui a déjà été obtenue.

Recherche portant sur les châtiments corporels des enfants

Les preuves de la nature et de la prévalence des châtiments corporels recueillies par le biais d'études nationales sont importantes pour garantir la visibilité de la question des châtiments corporels et pour mesurer l'efficacité de l'application des lois d'interdiction, ainsi que les mesures adoptées pour changer les attitudes et les pratiques. Veuillez envoyer des résultats récents de recherche sur les châtiments corporels des enfants en Afrique à l'adresse suivante : vohito@endcorporalpunishment.org.

Et ...

Voici d'autres moyens pour contribuer aux activités de Global Initiative :

- Nous envoyer des informations sur des lois interdisant ou autorisant les châtiments corporels
- Nous informer s'il existe des occasions pour promouvoir la réforme juridique (par ex. lorsqu'un projet de loi est en cours d'élaboration) et lorsque de nouvelles lois d'interdiction des châtiments corporels ont été adoptées
- Nous transmettre les coordonnées d'organisations activement engagées dans la promotion de l'interdiction et l'élimination des châtiments corporels des enfants

Veuillez nous contacter à l'adresse suivante, si vous pouvez répondre aux points énumérés ci-dessus: vohito@endcorporalpunishment.org.

Nous espérons que vous avez trouvé ce Bulletin informatif et utile et nous vous invitons à nous envoyer vos commentaires à l'adresse suivante: vohito@endcorporalpunishment.org. Nous envoyons ce Bulletin aux supporters des objectifs de Global Initiative et à toutes les personnes susceptibles d'être intéressées. Si vous ne souhaitez plus recevoir nos prochains numéros, veuillez nous contacter à l'adresse suivante: vohito@endcorporalpunishment.org. Si votre organisation ne fait pas partie de notre liste de supporters, merci d'y souscrire (en ligne sur le site suivant: www.endcorporalpunishment.org ou par courriel: info@endcorporalpunishment.org).